

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION 2023-09-65

OBJET : AWENA – CHARTES DES COLLECTIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 21 septembre 2023

Date d'affichage : 21 septembre 2023

En exercice : 33

Présents : 31

Votants : 33

**Etaients présents** : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Morgane LOAEC, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALLEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Simon DE MEYER, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Procurations :**

Yannick CADIOU à Catherine ANDRIEUX

Alain LAMOUR à Pierre BODART

**Madame Isabelle BALEM a été nommée secrétaire de séance.**

## **AWENA - CHARTE DES COLLECTIONS**

Une charte documentaire constitue un élément essentiel de la politique d'une médiathèque. En effet, ce document a pour objectif de poser les missions générales ainsi que les grands principes de la politique d'acquisition et de gestion des collections de l'établissement.

La charte des collections de l'Awena a été validée en 2014 dans le cadre de l'ouverture de la structure et de la création des fonds documentaires.

Compte tenu des évolutions législatives et afin de s'adapter aux évolutions des pratiques culturelles et technologiques, il est proposé d'adapter et actualiser cette charte des collections.

Dès lors, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER la charte des collections de l'Awena jointe en annexe.

P.J : Charte des collections

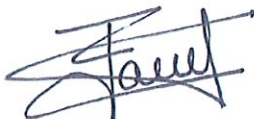
### **Avis de la commission :**

Sport, vie associative, culture, animation : Favorable

**Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
A GUIPAVAS, LE 28 SEPTEMBRE 2023

Le Maire,  
Fabrice JACOB



La secrétaire de séance,  
Isabelle BALEM

